

## SIMULATION DE PROCÈS

### SCÉNARIO 2-VANDALISME

#### MISE EN SITUATION ET LES FAITS DE L'AFFAIRE

Quelqu'un a vandalisé un mur extérieur de l'école pendant la nuit. Le lendemain matin, un individu qui habite près de l'école avise la direction qu'en promenant son chien tôt ce matin-là, il a vu une personne portant un gros sac à dos quitter la cour d'école en courant. Le témoin indique qu'il a reconnu cette personne qui habite près de chez lui. La personne accusée affirme être innocente et dit qu'elle a vu 2 autres individus dans la cour d'école en train de ranger des cannettes de peinture dans un sac avant de s'enfuir. La simulation de procès déterminera si la personne accusée est coupable de vandalisme ou non.



## INTRODUCTION

Un procès criminel se déroule devant 1 seul juge, qui est parfois assisté d'un jury composé de 12 jurés. **L'avocat de la défense** représente la personne accusée, qui est présumée innocente. **Le procureur de la Couronne** est l'avocat qui représente l'État (la poursuite). Il est chargé de présenter la preuve au tribunal pour établir hors de tout doute raisonnable\* que la personne accusée est coupable. **Les témoins** décrivent ce qu'ils ont vu, entendu ou vécu. Un verdict est rendu à la fin du procès déclarant la personne accusée coupable ou non coupable. Si elle est coupable, **le juge** doit alors lui imposer une peine.

Cette activité a pour but de mieux faire comprendre le processus judiciaire aux étudiants. Plusieurs aspects d'un procès criminel ont été omis, tels que la prestation d'un serment par les témoins et l'obligation pour le jury de rendre un verdict unanime. De plus, cette simulation de procès est différente des audiences qui ont lieu à la Cour suprême du Canada. La Cour suprême est la cour de dernière instance du pays, ce qui veut dire qu'elle réexamine des dossiers décidés par les cours inférieures. Des avocats présentent leurs arguments et les juges prennent et rendent une décision.

Cette simulation de procès peut être adaptée aux besoins des étudiants et aux objectifs d'apprentissage que vous avez fixés pour votre classe.

\* « Hors de tout doute raisonnable » veut dire que le juge ou les membres du jury (selon le procès) sont certains, sur la base de la preuve présentée au procès, que la personne accusée est coupable. Il ne s'agit pas d'une certitude absolue (à 100 %), mais qu'un très haut degré de certitude doit être présent pour qu'un verdict de culpabilité soit rendu. Ce n'est pas suffisant que le juge ou le jury soit d'avis que la personne accusée est probablement coupable. Dans ce cas, la personne accusée devra être acquittée.

## LES SOURCES DU DROIT

Les infractions criminelles figurent dans le *Code criminel* canadien ou dans toute autre loi de nature criminelle adoptée par le Parlement du Canada. Pour plus de renseignements, consultez le site Web du ministère de la Justice à [www.justice.gc.ca](http://www.justice.gc.ca).

## INFORMATIONS SUR LES VISITES ET RÉSERVATIONS

Tél. : 613-995-5361  
1-866-360-1522  
Courriel : [tour-visite@scc-csc.ca](mailto:tour-visite@scc-csc.ca)  
Site Web : [www.scc-csc.ca](http://www.scc-csc.ca)

## LE PROCESSUS

### 1. ÉTABLIR DES RÈGLES CLAIRES

Rappelez aux étudiants que le procès est une simulation menée à des fins éducatives et expliquez les limites de l'activité. Chaque avocat posera seulement 2 questions à chaque témoin, les objections ne sont pas permises et les témoins ne prêtent pas serment. Gardez à l'esprit que certains étudiants pourraient trouver cette activité troublante.

### 2. CHOISIR DES VOLONTAIRES ET ÉTABLIR LE CONTEXTE

Choisissez 5 volontaires pour jouer les rôles suivants :

- Le témoin
- La personne accusée
- Le procureur de la Couronne
- L'avocat de la défense
- Le juge

Chaque témoin sera interrogé par son propre avocat et contre-interrogé par l'avocat de l'autre partie. Le reste des étudiants seront **les membres du jury** qui devront rendre un verdict à la fin de la simulation de procès.

### 3. PRÉSENTER LE CAS

Décrivez le cas au groupe et expliquez chacun des rôles dans la simulation de procès. Assurez-vous que tous les volontaires se sentent à l'aise avec leur rôle. Donnez les pages d'instructions pour le procureur de la Couronne, l'avocat de la défense et le juge aux volontaires correspondant à chacun de ces rôles.

### 4. TENIR LA SIMULATION DE PROCÈS

La victime se présentera à la barre des témoins en premier, suivie de la personne accusée. La Couronne et la défense interrogeront et contre-interrogeront les 2 témoins. Ensuite, le juge demandera au jury de rendre un verdict. La simulation de procès se terminera une fois que le juge aura prononcé le verdict. Toutes les questions vous sont données à titre d'exemple. Vous pouvez les modifier ou en formuler d'autres.

### 5. FAIRE LE POINT

À la fin de la simulation de procès, passez l'activité en revue avec les étudiants. Expliquez les niveaux du système juridique canadien et les étapes à suivre pour faire appel d'une décision, y compris un appel à la Cour suprême du Canada. Pour plus d'information, veuillez consulter la page « [Le travail judiciaire](#) » de notre site Web : [www.scc-csc.ca](http://www.scc-csc.ca)

## PROCUREUR DE LA COURONNE

AU JUGE

*Le procureur de la Couronne se lève*

Juge **[nom de famille]**, j'aimerais appeler **[nom du témoin]** à la barre.

## PROCUREUR DE LA COURONNE

AU TÉMOIN (INTERROGATOIRE)

- Pourriez-vous raconter à la Cour ce que vous avez vu lorsque vous êtes arrivé à proximité de l'école tôt le matin du **[date]**?
- Avez-vous été en mesure de bien voir le visage de cette personne et ce qu'elle faisait?

Juge **[nom de famille]**, la Couronne a terminé sa preuve.

*Le procureur de la Couronne s'assoit*

AVOCAT DE LA DÉFENSE

*Contre-interrogatoire du témoin*

*Interrogatoire de la personne accusée*

## PROCUREUR DE LA COURONNE

À LA PERSONNE ACCUSÉE  
(CONTRE-INTERROGATOIRE)

*Le procureur de la Couronne se lève*

- Pourquoi étiez-vous à l'école tôt le matin du **[date]**?
- Pourquoi aviez-vous un gros sac à dos avec vous et que contenait-il?

Pas d'autres questions, juge **[nom de famille]**.

*Le procureur de la Couronne s'assoit*

JUGE

*Le verdict est choisi*

*L'audience est levée*

PROCUREUR DE LA COURONNE

*Interrogatoire du témoin*

**AVOCAT DE LA DÉFENSE**  
AU TÉMOIN (CONTRE-INTERROGATOIRE)

*L'avocat de la défense se lève*

- Êtes-vous sûr que la personne que vous avez vue ce matin est bien la personne accusée présente ici dans la salle d'audience aujourd'hui?
- Êtes-vous bien certain qu'il n'y avait personne d'autre dans la cour d'école ou dans les alentours lorsque vous avez aperçu la personne accusée?

Pas d'autres questions, juge **[nom de famille]**.

**AVOCAT DE LA DÉFENSE**  
AU JUGE

Juge **[nom de famille]**, j'aimerais appeler **[nom de la personne accusée]** à la barre.

**AVOCAT DE LA DÉFENSE**  
À LA PERSONNE ACCUSÉE  
(INTERROGATOIRE)

- Où étiez-vous hier soir et tôt ce matin?
- Qu'avez-vous vu dans la cour d'école et autour de l'école à ce moment?

Juge **[nom de famille]**, la défense a terminé sa preuve.

*L'avocat de la défense s'assoit*

PROCUREUR DE LA COURONNE

*Contre-interrogatoire de la personne accusée*

JUGE

*Le verdict est choisi*

*L'audience est levée*

**PROCUREUR DE LA COURONNE***Interrogatoire du témoin***AVOCAT DE LA DÉFENSE***Contre-interrogatoire du témoin**Interrogatoire de la personne accusée***PROCUREUR DE LA COURONNE***Contre-interrogatoire de la personne accusée***JUGE  
AU JURY**

Membres du jury, vous avez entendu la preuve. Vous devez décider si la personne accusée est coupable hors de tout doute raisonnable.

**JUGE  
LA DEMANDE DU VERDICT**

Je demande aux membres du jury de rendre le verdict.

- Tous ceux qui sont d'avis que la personne accusée est coupable, levez la main.
- Tous ceux qui sont d'avis que la personne accusée est non coupable, levez la main.

*Pour les fins de cette activité, choisir le verdict pour lequel la majorité a voté. À noter que dans un procès criminel par jury, pour qu'une personne soit trouvée coupable, l'unanimité est requise.*

**JUGE  
LE VERDICT****COUPABLE****OU****NON COUPABLE**

La personne accusée est déclarée coupable. Vous êtes condamné à une peine de 30 heures de service communautaire et vous êtes tenu de nettoyer le mur de l'école.

La personne accusée est déclarée non coupable. Vous êtes libre. Vous pouvez quitter la Cour.

**JUGE  
MOT DE LA FIN**

L'audience est levée.